

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 19 AVRIL 2016 À 20h15

PROCES-VERBAL No 333

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, François POTTU et Philippe VASEY
Excusés	MM. José PEDROSA et Pierre VUISSOZ
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Rapport de la commission « sociale-culture-événements » du 5 avril 2016
5. Rapport de la commission « petite enfance-scolaire-jeunesse-sport » de 5 avril 2016
6. Rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 11 avril 2016
7. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
8. Naturalisations
9. Présentation des comptes 2015
10. Point de situation sur les dossiers en cours
11. Propositions individuelles

Mme Ramu ouvre la séance

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2016

Mme Ramu donne lecture des pages 1953 à 1963.

Page 1960

M. Vasey corrige deux de ses interventions en page 1960. Tout d'abord, il ne s'agit pas du « cordon boisé qui se situe le long de l'Allondon », mais celui qui est « le long **de la route cantonale** » qui pose problème par rapport au stade de La Plaine. Deuxièmement, il faut modifier ainsi son intervention en bas de page : « **M. Vasey** estime que cela consiste à décider du type d'études à faire en fonction **du montant des travaux** ».

Page 1962

M. Vasey apporte une précision à son intervention en page 1962 : « La commission a ainsi décidé de ne pas **envisager de rénovation** parce n'importe quelle proposition de rénovation de ce bâtiment consistera à mettre un emplâtre sur une jambe de bois ».

Le procès-verbal n° 332 du 21 mars 2016 est approuvé à l'unanimité

Communications du bureau du Conseil municipal

- **Mme Ramu** remercie M. Vasey pour la sortie de samedi qui a été riche en découvertes. Elle remercie également M. Pedrosa pour avoir fait le chauffeur.

- **Mme Ramu** a reçu un courrier concernant la plate-forme « polijeunes.ch » au sujet des politiques communales. Elle cite un extrait des informations sur cette plate-forme : « Imaginée et élaborée par des jeunes conseillers municipaux aux profils et sensibilités diverses, la plate-forme *Polijeunes* a pour but de permettre à tout jeune qui le souhaite de s'exprimer sur des thématiques de politique communale. Les jeunes, élus ou non, peuvent ainsi proposer leur vision de la politique d'une commune et faire part des projets qu'ils souhaitent voir réalisés ».
- La commune avait versé une subvention pour aider à rénover le bateau Neptune. Des propositions de date vont être soumises aux conseillers municipaux qui souhaiteraient participer à une balade sur ce bateau.
- Concernant le IAM Challenge, les jeunes cyclistes de l'école de Dardagny feront un tour vers 13h30.

Mme Dugerdil aimerait savoir pourquoi seuls les élèves du château pourront faire un tour.

Mme Ramu pense que les plus petits ne peuvent apparemment pas pour une question d'âge.

- **Mme Ramu** rappelle aux conseillers municipaux de s'excuser s'ils ne peuvent pas venir à une séance de commission ou à un événement comme celui de samedi dernier.
- **Mme Ramu** confirme que la séance du Conseil municipal du mois de juin aura bien lieu le mercredi 8 juin 2016 à 20h15.

Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** excuse M. Pedrosa dont la maman est décédée. Il lui adresse toutes ses condoléances.
- **M. Duchêne** remercie M. Vasey et M. Tanari pour la visite à Meinier qui fut fort enrichissante.
- À la route de Challex, la première partie du bitumage a commencé.
- La réfection du mur du cimetière a également débuté.
- L'entreprise Sogeca a envoyé une invitation pour une grillade le 28 avril 2016 à 12h00. Les conseillers municipaux intéressés peuvent s'annoncer auprès de M. Duchêne.
- Il n'y a rien de nouveau concernant l'auberge de Dardagny. La Mairie attend les papiers du notaire pour signer le bail. Il ne faudra pas oublier de donner le congé à ses occupants avant le mois de décembre 2016. Si la commune n'en est pas propriétaire à ce moment, c'est l'actuel propriétaire qui devra le faire.
- La Mairie a reçu les TPG concernant la nouvelle ligne qui devrait voir le jour. Aucune décision définitive n'a été prise, le Conseil d'État devant encore donner son aval au mois de juin. Cela étant, la Mairie a posé un certain nombre de questions aux TPG, notamment pour les horaires au-delà de 20h30. Il s'avère que rien n'est prévu pour l'instant. Il ne faut pas oublier que la situation actuelle est liée à l'acceptation de l'initiative de l'AVIVO (les TPG doivent économiser 19 millions de francs). **M. Duchêne** a également demandé aux TPG de lui transmettre une statistique des transports entre 8h00 et 24h00, tant pour la semaine que pour le week-end, pour avoir une idée des besoins actuels. Il reste, certes, l'option que la commune fasse ouvrir une ligne, mais cela a un coût. Concernant la

problématique des élèves pour arriver à prendre le train de 12h46, les réflexions continuent. **M. Duchêne** tiendra les conseillers municipaux informés dès qu'il aura un retour d'information de la part des TPG.

Mme Rivoire a compris que cette nouvelle ligne desservirait tous les hameaux et que tous les actuels bénéficiaires du Proxibus seront pris en charge.

M. Duchêne confirme la remarque de Mme Rivoire.

Mme Bovy demande s'il est possible d'obtenir une estimation du coût pour un service de bus entre 20h30 et 24h00, à raison d'une fois par heure par exemple.

M. Duchêne rappelle que le coût annoncé pour une ligne du Noctabus était de 40'000 F par année. Avant toute autre considération, il aimerait donc savoir quelle est la fréquentation des bus actuels durant la semaine et le week-end.

Mme Ramu ajoute qu'il faudrait avoir des chiffres sur les utilisateurs du Proxibus de 12h46 utilisé pour prendre le train de 12h54.

Mme Rivoire se demande si d'autres options sont envisageables, par exemple en achetant un bus avec d'autres communes et en engageant un chauffeur. Cela étant, il est peut-être encore un peu tôt pour explorer des solutions alternatives.

M. Duchêne fait remarquer qu'il faut un permis professionnel pour pouvoir assurer ce type de transport. Par ailleurs, il n'est pas sûr que cela coûte moins cher.

M. Wyss estime qu'il faut de toute façon voir avec les communes de Satigny et Russin qui peuvent également être intéressées par un service de bus entre 20h00 et minuit.

Mme Dugerdil pense qu'il faudrait évaluer la possibilité que les trois communes financent un poste à mi-temps. La commune de Dardagny ayant déjà un bus, elle se demande s'il pourrait être utilisé par un chauffeur professionnel.

M. Duchêne indique qu'il faut également prendre en compte les questions d'assurance pour ce type de transport.

Mme Zoller considère que, avant tout, il faut attendre les statistiques sur la fréquentation actuelle des bus. Cela permettra de justifier si quelque chose doit être organisé ou non.

Mme Ramu relève que ce sujet pourrait être traité en commission Mobilité, route et canalisation.

M. Duchêne trouve que c'est encore un peu prématuré. Par ailleurs, il faut voir que la commune de Russin ne sera pas certainement pas intéressée puisque leurs habitants peuvent facilement utiliser le train.

M. Vasey ajoute qu'il y a également la question du trajet de cette ligne puisqu'il a été dit qu'il s'agirait d'une boucle partant de Meyrin. Il aimerait savoir quel trajet devra faire quelqu'un arrivant en train le dimanche et voulant rentrer à Dardagny. Il se demande s'il devra alors faire toute la boucle en bus.

Mme Zoller indique que le trajet du bus partant de la gare passerait par La Plaine école, le Moulin, la Donzelle, le Tilleul, Dardagny, Essertines, Malval hameaux, Malval chapelle, centre nature Allondon, les Bailleys, Russin-village, les Noirettes, Maison rouge, Peissy, chemin du Paradis, etc. Du lundi au vendredi, il passerait par La Plaine, Dardagny, Essertines, Malval, Centre nature, Russin, Peissy, Chouilly, Bourdigny-Dessus, Satigny-gare. **Mme Zoller** souligne que les horaires ou le trajet ne sont pas encore validés.

Mme Rivoire souhaite savoir si l'ACG prend position dans ce genre de dossier. Elle se demande quels sont les leviers dont dispose la commune.

M. Duchêne indique que les TPG et l'État vont signer un nouveau contrat de prestations en décembre 2016. Dans ce cadre, la suppression du Proxibus leur permet de faire des économies.

M. Carrara estime qu'il faut attendre de recevoir les statistiques de la part des TPG. Quant à ce que la commune finance une ligne, cela reste une option, mais il faudrait passer par les TPG. Cela irait trop loin que la commune doive gérer son propre bus et son propre chauffeur.

Mme Dugerdil constate que l'itinéraire indiqué en page 1955 du procès-verbal n'était pas juste. Elle demande s'il ne faudrait pas y apporter les corrections nécessaires.

M. Duchêne signale qu'il ne voulait pas donner trop vite l'itinéraire précis de ce bus étant donné qu'il a déjà reçu plusieurs versions de celui-ci.

- **M. Duchêne** indique qu'il ne faut pas s'étonner si des bornes frontières ont été sciées. Le service du géomètre cantonal fait actuellement des réparations sur ces bornes.
- Dardagny accueillera une nouvelle étape du tour du canton pédestre, organisée par le FC Donzelle et la Compagnie de sapeurs-pompiers 101, le 23 mai 2017.
- Suite à la visite à Meinier, M. le maire a décidé de constituer un groupe de travail pour aboutir à un projet sur la parcelle n° 614. **M. Duchêne** souligne qu'il ne s'agit nullement d'aller contre la commission « aménagement, bâtiments et emplacements ». Ce groupe de travail sera composé de l'exécutif, de 5 conseillers municipaux et de M. Tanari. Il faut se rendre compte du temps que prennent ces démarches. Le but de **M. Duchêne** est que la commune ait pu réaliser un concours au moment où il terminera son mandat de maire. Parmi les membres du groupe de travail, **M. Duchêne** a pensé à M. Vasey, en tant que président de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » et M. Pedrosa afin que les habitants de La Plaine soient représentés. M. Monnard ayant également dit qu'il était intéressé, il faudrait encore deux conseillers municipaux pour compléter le groupe de travail.

M. Duchêne note que Mme Ramu et Mme Bovy souhaitent également participer à ce groupe de travail. Il indique qu'un Doodle sera envoyé afin d'organiser la première séance au mois de juin 2016.

M. Carrara constate que ce sont toujours les mêmes personnes qui participent à ces groupes de travail. Il aurait bien voulu qu'il y ait davantage de mélange. Il n'a rien contre eux, mais il serait bien que d'autres conseillers municipaux s'investissent.

M. Vasey soulève la question de la validation des décisions prise par le groupe de travail par rapport à la commission « aménagement, bâtiments et emplacements ». Un rapport de commission permet de présenter les décisions de la commission aux conseillers municipaux qui les valident par l'approbation du rapport. Il pense qu'il serait bien de préciser quels sont les avantages d'avoir un groupe de travail plutôt qu'une commission.

M. Duchêne rappelle qu'un tel exercice avait déjà été fait pour le plan directeur communal. Par ailleurs, rien n'empêche que le groupe de travail fasse un procès-verbal, mais c'est la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » qui garde le fin mot de l'histoire.

M. Vasey demande si cela signifie que les décisions du groupe de travail sont présentées à la commission et que, si elles sont validées, elles sont soumises au Conseil municipal.

M. Duchêne signale que le but est de décharger un peu la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » qui a énormément de dossiers à suivre actuellement, de trouver des pistes avec les personnes adéquates et ensuite de passer à la commission aménagement. Le but n'est pas de court-circuiter celle-ci. De toute façon, il faudra constituer ultérieurement un groupe, en dehors de la commission aménagement, concernant le concours qu'il faudra organiser.

M. Guerreiro se demande si le groupe de travail ne fait pas double emploi avec la commission aménagement. En effet, celle-ci fait un gros travail, notamment par rapport à la parcelle n° 614. Cela étant, **M. Guerreiro** est intéressé de participer à ce groupe de travail s'il devait être mis en place.

Mme Zoller explique que l'objectif du groupe de travail est d'abord de voir à long terme. On a vu, avec la visite à Meinier, que tout le processus a pris un temps certain. Tout un travail a été fait non seulement pour savoir quel immobilier mettre sur la parcelle, mais il y a également une notion de concept qui va au-delà des aspects emplacement et aménagement. L'objectif du groupe de travail est de faire du brainstorming non seulement sur les bâtiments en tant que tels, mais aussi sur ce qu'on aimerait amener politiquement et philosophiquement. Cela permet également à tout l'exécutif de participer et à sortir un peu du cadre de la commission (un élargissement est possible en fonction des gens que l'on aimerait amener). En effet, la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » ne va pas inviter M. Tanari à chaque fois qu'elle voudra parler du carrefour du café de la Poste, de la sécurisation du chemin de la Planta et encore ajouter la parcelle 614. **Mme Zoller** pense que la parcelle 614 est un thème qui doit être traité en amont. Les commissions sont définies en début de législature et ensuite on peut créer soit des groupes de travail, soit des commissions ad hoc. Selon **Mme Zoller**, il semble plus adéquat d'avoir un groupe permettant d'amener des gens et de définir toute la philosophie et la conception que l'on aimerait amener sur cette parcelle.

Mme Dugerdil considérait que cette parcelle venait après les discussions en commission sur les besoins communaux et les transformations possibles en termes d'aménagement et de bâtiments. Elle ne comprend donc pas la précipitation autour de ce groupe de travail sur la parcelle 614, même si la mise en place de ce projet va effectivement prendre du temps.

Mme Rivoire demande à quelle fréquence seront prévues les séances de ce groupe de travail et quel est le délai pour la fin de ses travaux.

M. Duchêne constate que cela a pris 10 ans à Meinier pour que le projet aboutisse. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit en aucun cas d'aller contre la commission de l'aménagement. Cela étant, il est très important de savoir ce que l'on veut faire sur cette parcelle.

Mme Bovy s'interroge sur ce mode de fonctionnement. Il existe une commission « aménagement, bâtiments et emplacements » et, tout d'un coup, on annonce la création d'un groupe de travail. La commission pourrait tout à fait constituer un groupe de travail en son sein et faire appel à d'autres forces et à l'exécutif. **Mme Bovy** aimerait également comprendre comment on va ensuite faire pour que les décisions du groupe de travail soient avalisées par la commission pour être ensuite proposées au Conseil municipal. Cela revient à multiplier les échelons. **Mme Bovy** se demande pourquoi créer un groupe de travail qui ne se rattache à rien. Le cas échéant, il faudrait plutôt créer une commission consacrée à la parcelle 614. Les choses seront ainsi claires.

M. Duchêne signale qu'il s'agit de trouver une philosophie et non d'imposer quelque chose. Maintenant, si la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » sent le devoir

de le faire, il n'y voit pas d'inconvénient. Il faut alors créer une commission consacrée à la parcelle 614 pour que ces discussions puissent y avoir lieu.

Mme Zoller pense que la différence entre un groupe de travail et une commission ad hoc, c'est que celle-ci a la durée de la législature. Il faut voir que le groupe de travail a duré plusieurs législatures à Meinier. M. Duchêne aimerait qu'un concours puisse être réalisé à la fin de la législature, ce qui est très ambitieux. L'avantage du groupe de travail est la possibilité d'éventuellement poursuivre avec celui-ci sur une autre législature.

M. Vasey considère que l'objectif de réaliser un concours durant la législature reste réaliste, mais il faut alors se mettre au travail assez vite. Concernant la commission « aménagement, bâtiments et emplacements », elle arrive un peu à la conclusion de l'étape actuelle de ses travaux. Quant au concours qu'il faudra organiser, ce sont forcément des membres du groupe de travail ou de la commission ayant travaillé sur ce sujet qui devraient participer au jury. **M. Vasey** n'a d'ailleurs pas encore préparé l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » en attendant de connaître les décisions prises aujourd'hui. Maintenant, il estime qu'il faut finir l'étape actuelle et aller de l'avant en trouvant la structure adéquate. À deux mois des vacances d'été, **M. Vasey** se demande toutefois s'il n'est pas raisonnable que la commission en discute la semaine prochaine et présente ses conclusions lors du prochain Conseil municipal.

M. Duchêne aimerait bien que les travaux accélèrent un peu et il n'y a pas d'inconvénient si cela doit se faire par une commission ad hoc. Il faut que la commission en parle, parce que c'est un processus est très lent. Cela n'empêche pas qu'il ait d'autres priorités avant, mais il faut maintenant fixer des priorités pour qu'elles puissent être chiffrées.

Mme Bovy considère que la pérennité d'un groupe de travail est la même que celle d'une commission.

Mme Hutin souhaite également que la commission puisse discuter de cet éventuel groupe de travail. D'ailleurs, on peut avoir l'impression qu'elle n'a rien fait, mais elle a tout de même établi un inventaire conséquent.

M. Carrara excuse M. Vuissoz qui vient d'envoyer un message pour dire qu'il est malade.

- **Mme Zoller** est allée voir le local de la jeunesse et la mezzanine de la salle polyvalente avec M. Vasey, M. Carrara et M. Zbären (responsable du parascolaire de notre région). Par rapport aux soucis qui avaient été évoqués, tant la lumière dans le local de la jeunesse que la mezzanine conviennent. Cela étant, le GIAP doit encore faire venir le responsable de la sécurité et des emplacements pour voir si tout va bien et sur les éventuels travaux qu'il faudrait faire.
- Le délai pour la reddition des articles du journal est fixé au 16 mai 2016.
- Le groupement de la crèche se réunira vraisemblablement le 18 mai 2016 (à confirmer).
- La commission Communication se réunira le 25 mai 2016 chez M. Guerreiro.
- Un Doodle sera organisé pour que les personnes puissent confirmer leur présence à la balade gourmande.

M. Vasey signale déjà qu'il ne pourra pas être présent.

Approbation du rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 5 avril 2016

Mme Dugerdil indique que Simon Chipier lui a présenté un budget de CHF 300.-, ce qui n'était pas connu au moment de la séance de commission. Concernant Léonard Bagnoud, il avait fait une petite étude sur les prix pour ce carnet de promenade et il a transmis ceux-ci à la commission. **Mme Dugerdil** note que l'exposition est prévue du 2 au 9 septembre 2016.

Mme Rivoire demande s'il faut comprendre que M. Bagnoud éditerait son carnet de promenade à condition que la commune se porte acquéreur des 200 exemplaires ou seulement d'une partie d'entre eux.

Mme Dugerdil explique qu'il serait partant si la commune est prête à financer 50 exemplaires.

M. Carrara constate que la commission est peut-être allée un peu vite en parlant de 200 exemplaires à Fr. 40.- auxquels s'ajouteraient encore les flyers. En fin de compte, 80 à 90 % du projet seraient ainsi financés par la commune. Pour l'heure, on a seulement vu une partie du contenu du livre. Le souhait de la commune est d'entrer en matière pour 50 livres, mais pour les flyers cela se discute encore. La commune peut faire un geste, mais elle ne peut pas payer 90 % de son projet.

Mme Rivoire demande combien de livres « aux bornes de Genève » avaient été achetés par la commune et combien il lui en reste.

M. Carrara répond que la commune avait acheté une cinquantaine de ces livres et il doit lui en rester une vingtaine.

Mme Dugerdil propose d'exclure le point 3 du vote du Conseil municipal puisqu'il sera rediscuté en commission.

Le rapport de la commission « sociale, culture et événements » (points 1 et 2) du 5 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 5 avril 2016

Mme Dugerdil constate que les choses se précipitent dans tous les sens concernant le GIAP. Elle se demande s'il serait possible de mettre cela en stand-by, notamment si, au final, seule une classe devait ouvrir.

Mme Zoller fait remarquer que, autant le Conseil municipal en a marre de parler du container, autant les animateurs du GIAP n'en peuvent plus non plus. L'objectif initial était de les déménager sur Russin, mais il est certain que la classe sera ouverte. Une deuxième classe sera potentiellement ouverte à La Plaine, mais ce n'est pas encore confirmé. Quant au local du jardin d'enfants, il sera certainement trop petit. Au vu des discussions et de la possibilité offerte par le local de la jeunesse, la solution retenue semble adaptée et le GIAP est prêt à y aller sans hésitation. D'ailleurs, si une autre solution que le container leur est offerte, ils choisiront l'autre solution, quelle qu'elle soit.

M. Vasey avait des hésitations concernant la lumière et il a pu lui-même se rendre compte de ce qu'il en était. Quant à **Mme Ramu** qui s'interrogerait sur les toilettes se trouvant deux étages plus bas, les responsables du GIAP ont dit que ce sont des situations qu'ils gèrent parfaitement.

Mme Dugerdil convient qu'il y a eu suffisamment de discussions sur ce container. La question concernant toutefois le cas où il ne faudrait ouvrir qu'une classe.

Mme Zoller répond que, pour le moment, l'ouverture de deux classes reste l'hypothèse privilégiée. Il y a toujours 15 élèves en plus dans les inscriptions faites à fin février et il n'y a pas encore la liste des enfants qui habiteront dans les nouveaux immeubles locatifs (les attributions de logement ne sont pas encore terminées). Avec M. Zbinden, c'est l'option d'ouvrir 2 classes qui a été retenue parce qu'il sera plus facile, le cas échéant, d'en fermer une plutôt que de demander des budgets pour rouvrir une classe supplémentaire. À partir du moment où la classe de Russin et la grande classe de La Plaine seront utilisées, il faut donc trouver une solution pour le GIAP. **Mme Zoller** souligne qu'il n'y a eu aucune hésitation de leur part. Ils étaient très satisfaits des locaux proposés.

M. Wyss souhaite connaître l'horaire des activités du GIAP et savoir s'il pourra continuer à louer le foyer à ces moments.

M. Carrara explique que le foyer sera utilisé à midi et c'est tout. S'ils vont manger, cela sera dans le local des jeunes. Au bout, on voulait fermer quelque chose pour qu'ils aient un endroit pour que les petits enfants puissent, par exemple, faire la sieste et il est bien de pouvoir séparer les petits et les plus grands. Concernant le fait qu'il puisse y avoir la gymnastique en même temps, c'est une question de cohabitation. Les enfants vont arriver vers 16h30. Ils prennent un goûter pendant 15 à 30 minutes et ensuite ils peuvent aller jouer dehors. Dans ce cas, ils passent par le bas du côté du parking. Il faudra effectivement mettre en place l'organisation nécessaire, mais l'avantage est que tout se trouvera au même endroit.

Mme Hutin demande où la jeunesse ira puisque son local sera utilisé par le GIAP.

M. Carrara répond que la jeunesse devrait utiliser la cave du FC Donzelle à la salle polyvalente pour entreposer leur matériel. S'ils ont besoin, la pétanque pourra également partager son local. Il y a également le garage où étaient stockés les canoës où la jeunesse pourra déposer ses canapés. Enfin, il faut encore discuter avec Russin qui pourrait également avoir une ou deux possibilités.

- **Mme Zoller** signale que les promotions auront lieu le 2 juillet 2016 et que le cortège devrait partir à 16h00. En fonction du moment où arrivera le directeur, M. Zbinden, qui doit encore venir depuis Satigny, il est possible que cela commence un peu plus tôt. **Mme Zoller** précise que le Conseil municipal de Dardagny accueillera les enfants à leur arrivée à la salle polyvalente et que c'est le Conseil municipal de Russin qui gonflera les ballons.

Mme Zoller indique deux points modifiés par rapport au rapport. C'est le musicien qui a animé le premier août et les promotions de l'an passé à Russin qui viendra. Finalement, on lui a demandé de commencer à 20h30, notamment parce que les jeux sont surveillés par les parents jusqu'à 20h30 ou 21h00. **Mme Zoller** ajoute que la jeunesse fera un repas avec des saucisses et des côtelettes.

Mme Zoller fait savoir que le l'Empro ne sera pas disponible cette année pour ouvrir le cortège. Les recherches s'activent donc pour trouver un marching band dans la même gamme de prix et les propositions sont bienvenues. Concernant les amateurs de football, une solution sera trouvée pour diffuser le match de l'Euro qui aura lieu à ce moment.

Mme Zoller rappelle que, après la cérémonie, ce sont les deux Conseils municipaux qui rangent les chaises et que la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » va aider pour le goûter.

Mme Dugerdil s'interroge sur la possibilité d'avoir des verres en PET (1 ou 2 dl) avec le logo de Dardagny et Russin pour les manifestations.

Mme Zoller signale que Russin a eu recours à la location de verres pour son pique-nique communal. L'avantage est que ces verres sont fournis dans des tubes dans lesquels ils peuvent être rangés à la fin de la manifestation. Ensuite, c'est la société louant ceux-ci qui se charge de les laver. Cela a, certes, un certain coût, mais cela évite le nettoyage. Étant donné que la commune sera imposée sur le recyclage, un jour ou l'autre, pour les manifestations, c'est tant mieux si on peut trouver une solution allant dans ce sens. Il faudra également penser à l'utilisation d'un système de consignes si la commune propose des verres sympas. En d'autres termes, cela signifie qu'il y a toute une organisation à mettre en place, mais pour l'instant il faut attendre de connaître quel sera le coût pour la location de ces verres.

M. Pottu précise que Satigny a fait des verres à l'effigie de la commune et, lors des manifestations, elle les met à disposition contre une consigne de Fr. 2.-.

Le rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 5 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 11 avril 2016

M. Vasey signale que Mme Bovy a gardé un exemple des documents de travail si quelqu'un est intéressé par ceux-ci. Il prend volontiers un moment en fin de séance pour apporter des précisions, si nécessaire. Il précise que ce sont des plans qui vont encore être modifiés.

M. Carrara informe les conseillers municipaux concernant l'endroit où les camions pourraient livrer le restaurant de la Poste. À l'arrière, il s'agit d'une copropriété et il y a l'interdiction de faire descendre les camions. Ceux-ci ne peuvent pas y accéder.

Le rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 11 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG

M. Duchêne rappelle que, pour qu'une décision de l'ACG soit refusée, il faut que deux tiers des communes se prononcent négativement.

M. Duchêne ajoute qu'une demande sera déposée auprès du Fonds intercommunal pour l'éclairage du stade d'Avully. Il précise que la demande doit venir de trois communes au minimum pour qu'elle soit prise en compte.

La décision de l'ACG est approuvée à l'unanimité.

Naturalisations

Mme Rivoire demande s'il serait possible de consulter les dossiers de naturalisation avant le début de la séance.

Séance à huis clos.

Présentation des comptes 2015

M. Duchêne remercie tout d'abord ses adjoints, M. Wyss et la secrétaire qui l'ont bien épaulé durant les dernières semaines.

M. Duchêne rappelle que la commission des finances est convoquée le 9 mai 2016 à 20h00.

M. Duchêne va présenter les points essentiels ressortant des comptes 2015. Les conseillers municipaux peuvent l'interrompre s'ils ont des questions ou des remarques.

La rubrique 02.300 présente une baisse de Fr. 8'808,-. Ce n'est pas une économie, mais cela provient du fait que le salaire d'adjointe de Mme Guyot était versé mensuellement alors que celui de Mme Zoller sera annuel.

La rubrique 0500.301 augmente de Fr. 15'070.30, les employés communaux ayant été augmentés. Par ailleurs, Simon Chipier a été confirmé comme employé communal avec également une augmentation

Mme Bovy demande si la rubrique 0500.310 est celle qui concerne le journal de la commune.

M. Duchêne confirme que cette rubrique concerne le journal, mais pas uniquement.

L'écart de Fr. 28'614,20 en rubrique 0500.311 vient du fait que les micros de la salle du Conseil municipal avaient été budgétés en 2015, mais qu'ils ont été achetés en 2014.

La rubrique 0800.318 concerne les assurances des immeubles ainsi que les impôts immobiliers qui peuvent être reportés d'une année sur l'autre.

La redevance des SIG se monte à Fr. 152'258,20 dans les comptes 2015 (rubrique 0900.427). Celle-ci étant liée à la consommation d'électricité, ce montant s'explique avant tout par la consommation de Firmenich.

En rubrique 1400.311, Fr. 6'000.- avaient été budgétés pour des bornes hydrantes. À l'occasion de travaux réalisés à Malval et à Essertines, deux bornes supplémentaires ont été installées à ces endroits..

À la rubrique 1401, il a été possible de terminer l'amortissement du hangar feu.

La rubrique 2100.317 correspond au remboursement des abonnements TPG des élèves, aux subventions pour les camps, etc.

La subvention de l'État pour les transports des élèves en bus apparaît en rubrique 2100.461. Le montant inscrit aux comptes de Fr. 42'825.- concerne les années 2014 et 2015.

Concernant le bâtiment de l'école de La Plaine, il faut signaler que l'amortissement a été soldé.

M. Vasey aimerait connaître la raison de la différence de Fr. 24'231,25 en rubrique 3300.314.

M. Duchêne répond que le montant a augmenté par rapport aux comptes 2014 puisque cela comprend une partie des travaux pour le mur du cimetière.

La rubrique 3401.314 concerne l'entretien du stade. Elle varie également en fonction des travaux nécessaires.

La rubrique 5400.318 concerne l'accueil familial de jour.

La rubrique 5400.352 (Fr. 125'750,-) concerne la cotisation pour le GIAP. **M. Duchêne** rappelle que ce montant était de Fr. 18'000,- lorsqu'il a débuté comme adjoint.

Mme Dugerdil souhaite savoir comment est calculée la participation de Russin pour le jardin d'enfants et les cuisines scolaires (rubrique 5400.452).

M. Duchêne indique la participation est calculée en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Par rapport à la rubrique 7100.331, **M. Duchêne** rappelle que le Conseil municipal a voté, lors de la précédente législature, un montant de Fr. 180'000.- pour l'installation de la nouvelle station de pompage de La Plaine. Avec la nouvelle loi du fonds intercommunal d'assainissement, cet investissement a pu être amorti en une fois.

La rubrique 7100.452 est relative à la participation du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) par rapport à l'amortissement annuel de l'assainissement du village de Dardagny. Celui-ci ne rembourse pas l'intégralité du montant budgété de Fr. 261'000.- étant donné que la commune l'amortit sur 30 ans et que le calcul du fonds intercommunal d'assainissement se base sur 40 ans. **M. Duchêne** explique également que les montants que la commune devra dépenser à La Plaine en termes de canalisations pour la route de Challex lui seront remboursés par ce même FIA. Il ajoute que le revenu de Fr. 300'702,30 en rubrique 7100.461 est exceptionnel. Il s'agit de remboursements pour la période allant de 2010 à 2014. On ne les retrouvera donc pas chaque année.

Un montant un peu plus important avait été prévu en rubrique 7200.314 afin que les bennes et containers soient nettoyés plus régulièrement.

Les recettes liées aux panneaux photovoltaïques apparaissent en rubrique 7801.435. Cela a représenté Fr. 62'095,40 en 2015. Cela a également été l'occasion d'apprendre que, lorsqu'il fait trop chaud, le rendement n'est pas idéal. Cela étant, il s'agit d'un investissement qui rembourse intégralement le montant de l'amortissement annuel.

La rubrique 7902.331 est relative à l'amortissement des lignes aériennes. Il s'agit des travaux effectués à La Plaine pour mettre toutes les lignes aériennes sous terre.

La compensation des communes frontalières (rubrique 90.346) correspond à un pourcentage qui est reversé à ces dernières selon un calcul effectué par le canton.

On ne constate pas de grand changement au niveau de l'encaissement des impôts sur les personnes physiques. **M. Duchêne** précise que ce sont des chiffres donnés par l'administration fiscale par rapport au centime additionnel de la commune. Quant aux impôts sur les personnes morales, ils sont en augmentation par rapport au budget 2015, mais en baisse par rapport aux comptes 2014.

La taxe professionnelle communale est légèrement en baisse par rapport aux comptes 2014.

M. Duchêne note que la commune arrive à ressortir un bonus important, mais il faut le pondérer puisqu'elle a reçu de nombreuses subventions du fonds intercommunal d'assainissement.

Au niveau des comptes pour le groupement intercommunal des sapeurs-pompiers, il faut signaler que les frais totaux ont été de Fr. 87'082,32 par rapport aux Fr. 79'810.- budgétés. Cela provient de l'achat de deux camionnettes qui n'était pas prévu au budget. Une occasion unique à un prix défiant toute concurrence s'est en effet présentée. Quant au futur camion, il n'est pas dans ces comptes, mais figurera dans ceux des deux communes. **M. Duchêne** précise que la répartition des coûts pour le groupement intercommunal des sapeurs-pompiers se fait au prorata du nombre d'habitants. Cela va d'ailleurs conduire à

une augmentation pour Dardagny lors du prochain exercice vu l'arrivée de nouveaux habitants.

M. Duchêne rappelle que les charges du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers n'apparaît que sur une seule ligne dans les comptes communaux.

Les conseillers municipaux ont également reçu les comptes de la fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées. **M. Duchêne** signale qu'ils ont fait quelques bénéfices. Il précise que la commune doit uniquement prendre position par rapport aux comptes de la fondation, mais pas par rapport aux deux EMS qui sont des Sàrl.

M. Duchêne remercie M. Wyss pour le travail effectué. Il signale que, lors de sa prochaine séance, le Conseil municipal devra se prononcer sur une délibération concernant les crédits complémentaires et l'approbation des comptes.

Point de la situation sur les dossiers en cours

- **Mme Ramu** a une question sur le formulaire des autorisations pour les manifestations. Elle aimerait savoir s'il a été mis à jour.

Mme Zoller explique que ces documents sont en train d'être préparés sur la base de ceux existants à Satigny. Pour l'heure, il faut utiliser les formulaires de la Ville de Genève.

- **Mme Ramu** demande des informations sur les inscriptions au jardin d'enfants.

Mme Zoller indique que les inscriptions se sont bien déroulées. Il reste encore des places l'après-midi pour les grands.

- **Mme Ramu** note qu'il était question d'écrire un courrier au service des forêts concernant le stade de La Plaine lors de la précédente séance du Conseil municipal.

M. Vasey reste à disposition de l'exécutif qui devait écrire ce courrier.

M. Carrara signale qu'une séance va avoir lieu lundi prochain. Cela sera l'occasion de peaufiner cela.

- **Mme Ramu** demande des nouvelles de la chaudière de La Plaine.

M. Carrara fait savoir que le travail a été attribué à Senalada pour la chaudière. Maintenant, on regarde pour faire les nettoyages nécessaires et pour boucher la citerne (elle ne sera pas enlevée). La mairie a déjà reçu un devis, mais elle va voir s'il est possible de trouver une offre moins chère. Quoi qu'il en soit, cela sera fait cet été.

- **Mme Jaquier** se souvient que la réalisation d'un columbarium avait été évoquée.

M. Wyss indique que cette idée avait été abandonnée en raison du prix.

- **M. Pottu** annonce que la commission Mobilité, route et canalisation se réunira le 17 mai 2016 à 20h00.
- **Mme Dugerdil** aimerait savoir, concernant la fermeture de La Poste, si l'épicerie de La Plaine et le tea-room de Dardagny ont été approchés pour fournir un service postal.

M. Duchêne signale que La Poste est allée voir les commerçants, mais ceux-ci n'ont pas assez de place à disposition. En effet, il faut au moins 2 m² pour stocker les colis.

Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle

Mme Ramu lève la séance à 22h55

La présidente

Un conseiller municipal

Le secrétaire

Murielle Ramu

David Monnard

Roger Wyss